

REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire,
de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être
animal**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la
commission consultative communale d'aménagement du territoire et de
mobilité d'AWANS**

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 juillet 2015, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014, portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mars 2015 approuvant la modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'Awans ;

Vu la délibération du conseil communal du 22 mars 2016 actant une modification dans la composition de ladite commission ;

Vu le décès de Monsieur Michel LEJEUNE, membre effectif représentant la minorité au sein de la Commission ;

Considérant que le conseil communal propose de désigner en qualité d'effectif Monsieur Pierrot GRECO ;

Considérant que cette proposition est conforme au prescrit décretaal ;

ARRETE

Article 1^{er} – La modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'Awans telle que



contenue dans la délibération du conseil communal 22 mars 2016 est approuvée.

En conséquence, il est mis fin au mandat de Monsieur Michel LEJEUNE au profit de Monsieur Pierrot GRECO.

Article 2 – La CCATM est désormais composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : BACCUS Jean-Claude

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal» :

| Effectifs | Suppléants 1 |
|------------------|---------------------|
| NOËL Catherine | MACOURS Jean-Jo |
| BARCY Denise | CAPELLE José |
| Pierrot GRECO | TSINGOS Bérenger |

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

| Effectifs | Suppléants 1 |
|-----------------------|-------------------------|
| PUTZEYS Philippe | DEFRAINE Anne-Françoise |
| DETIENNE Richard | DUROSELLE Bernard |
| DOSSIN Arnaud | FORMICA Salvatore |
| VAN OOSTVELD Marc | VRANCKEN Blanche |
| FONTAINE Dominique | DI PAOLO Jean |
| ROTH Louis | PETERS Anaïs |
| GOFFIN-HASTIR Monique | MATAGNE Philippe |
| GUILLAUME Philippe | ORBAN Jean-Louis |
| DELREZ Frédéric | MORREALE Amilcare |

Article 3 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le 15 AVR. 2016


Carlo DI ANTONIO